AR Prefecture
016-211602362-20230207-D_2_2_8-DE
Reçu le 07/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2023_2_8

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

Objet : Signature d'une convention avec l'OPH de l'Angoumois pour l'entretien des espaces verts au 55 rue de la boëme

L' an deux mille vingt trois, le vendredi 03 février à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 27 Janvier 2023

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry

Pouvoirs :
Madame RENARD Annie a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame RENARD Annie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Florence ALIX

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin d'assurer l'entretien des espaces extérieurs du 55 rue de la Boëme, l'OPH propose de réaliser ce service en régie communale pour un montant annuel de 800€ par an.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :
- d' **APPROUVER** cette intervention des services techniques communaux pour un montant annuel de 800€,
- d' **AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant, à signer une convention d'entretien avec l'OPH ainsi que tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 03/02/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 7/02/2023

Le Maire,
Michel CARTERET